

Mairie de Draguignan



DÉCISION MUNICIPALE N° 2022-364

OBJET : Convention de financement conclue avec l'Agence Régionale de Santé P.A.C.A. relative au fonctionnement du centre de vaccination communal

Richard STRAMBIO – Maire de la Ville de DRAGUIGNAN, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, conseiller régional de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22-26 ;

Vu la délibération n° 2020-031 du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de solliciter auprès de l'ARS PACA une subvention de fonctionnement relative à la poursuite d'activité du centre de vaccination du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 ;

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter une aide financière comme suit :

La structure assurant le fonctionnement du centre de vaccination se verra allouer un financement complémentaire pour l'année 2022 qui s'élève à 14 432 euros.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Draguignan, le

17 JUIL. 2022



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de DPVa
Conseiller régional